

Liens acteurs publics / opérateurs privés

Exemple de Territoire d'énergie Mayenne sur le schéma directeur des infrastructures de recharge de véhicules électriques (SDIRVE

Réseau SMILE – Le 14/12/2023

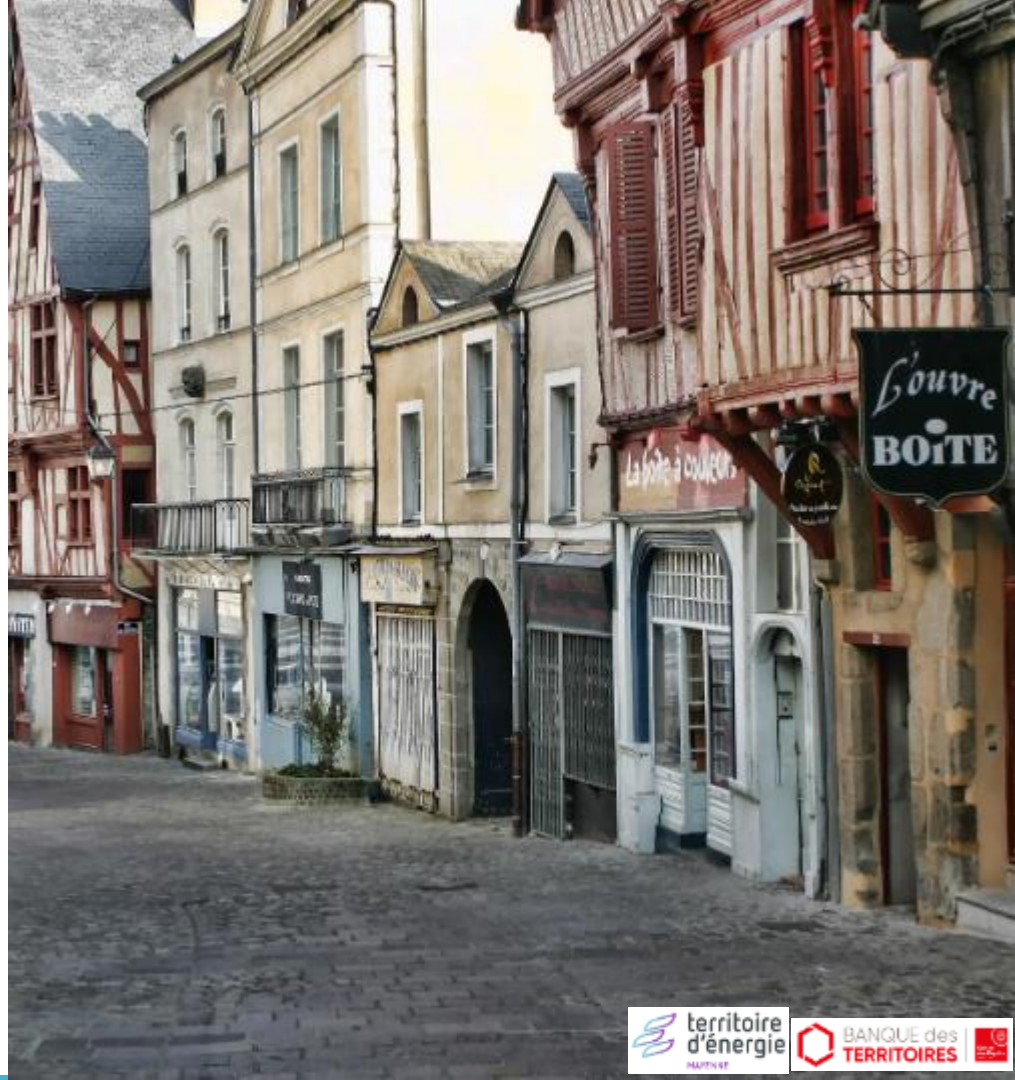


SOMMAIRE

1. **Compétences de Territoire d'énergie Mayenne et IRVE**
2. **Schéma directeur des installations de recharge de véhicules électriques**
3. **Liens avec les opérateurs privés**



Contexte et objectifs du schéma directeur



1. Compétences de Territoire d'énergie Mayenne et IRVE



TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

La boîte à outils « énergies »
au service des collectivités mayennaises

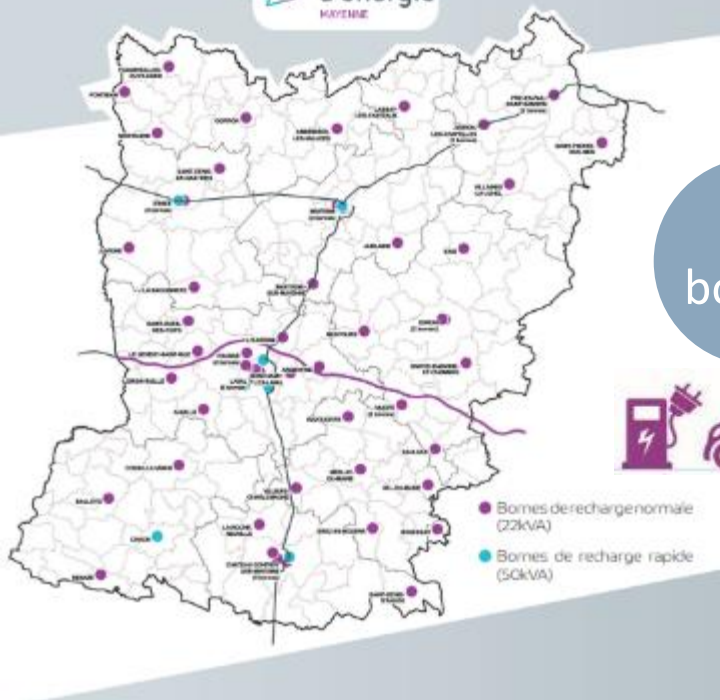
Territoire d'énergie Mayenne :

Un syndicat qui regroupe les communes autour des réseaux de gaz et d'électricité



Le parc de bornes de recharge de Territoire d'énergie Mayenne

INFRASTRUCTURES de Recharge de Véhicule
Électrique dans le département de la MAYENNE
(2022)



65 bornes

58 bornes normales

7 bornes rapides



Phase pionnière :

Déploiement des bornes de recharge dès 2014 pour le compte des communes.

Recharge à destination
sur la voirie publique ou sur un lieu d'intérêt

Investissement :
22 kVA : 10 000 €



Borne de recharge normale
22 kW
Recharge complète en AC ou en DC : 2 à 5 h



Recharge longue distance
sur la voirie publique ou sur un lieu d'intérêt

Investissement :
50 kVA : 50 000 €



Borne de recharge rapide
50 kW
Recharge complète en DC : 1 à 2 h



2. Le schéma directeur des infrastructures de recharge de véhicules électriques (SDIRVE)

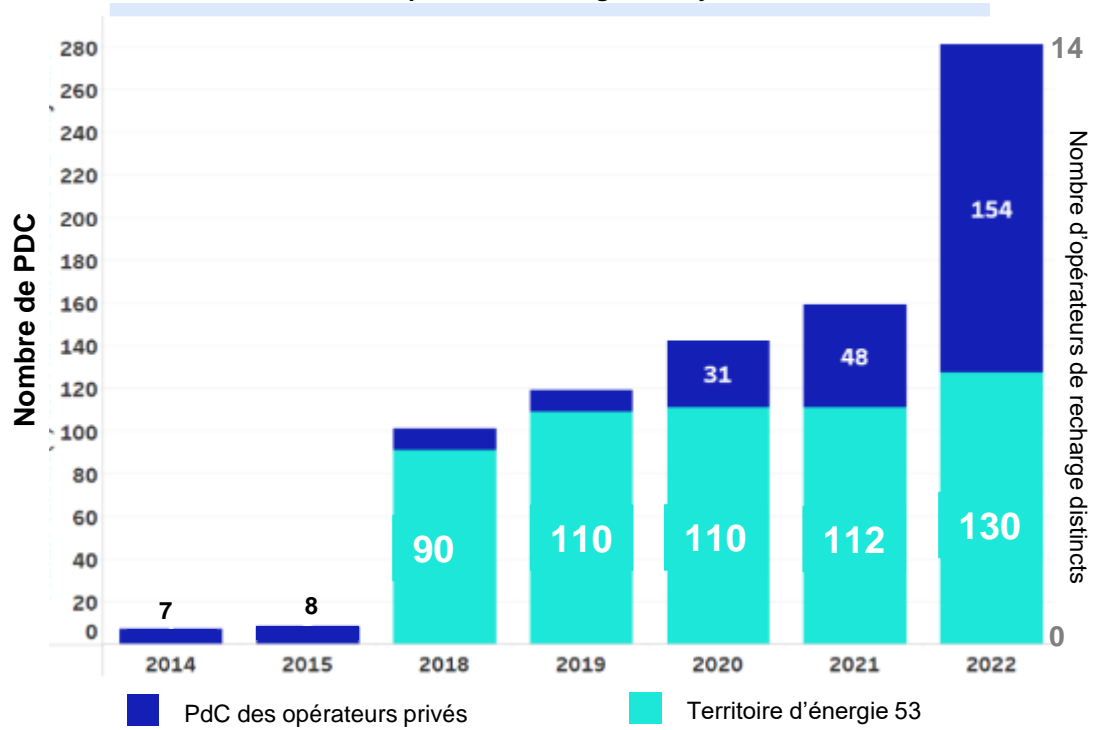
Objectifs du schéma directeur des installations de recharge de véhicules électriques (SDIRVE)

- Anticiper **fin** de vente des **véhicules** utilisant **énergies fossiles en 2035** et l'augmentation de la vente des véhicules électriques
- Accélérer le déploiement des IRVE publics et privées (infrastructures de recharge pour véhicules électriques), assurer une **cohérence territoriale** et garantir un **accès équitable** sur l'ensemble du territoire
- Définir les priorités de l'action des autorités locales pour parvenir à une offre de recharge suffisante et aboutir à une **offre coordonnée avec les acteurs privés**

Evolution du déploiement des infrastructures de recharge ouvertes au public

Opérateurs privés et public

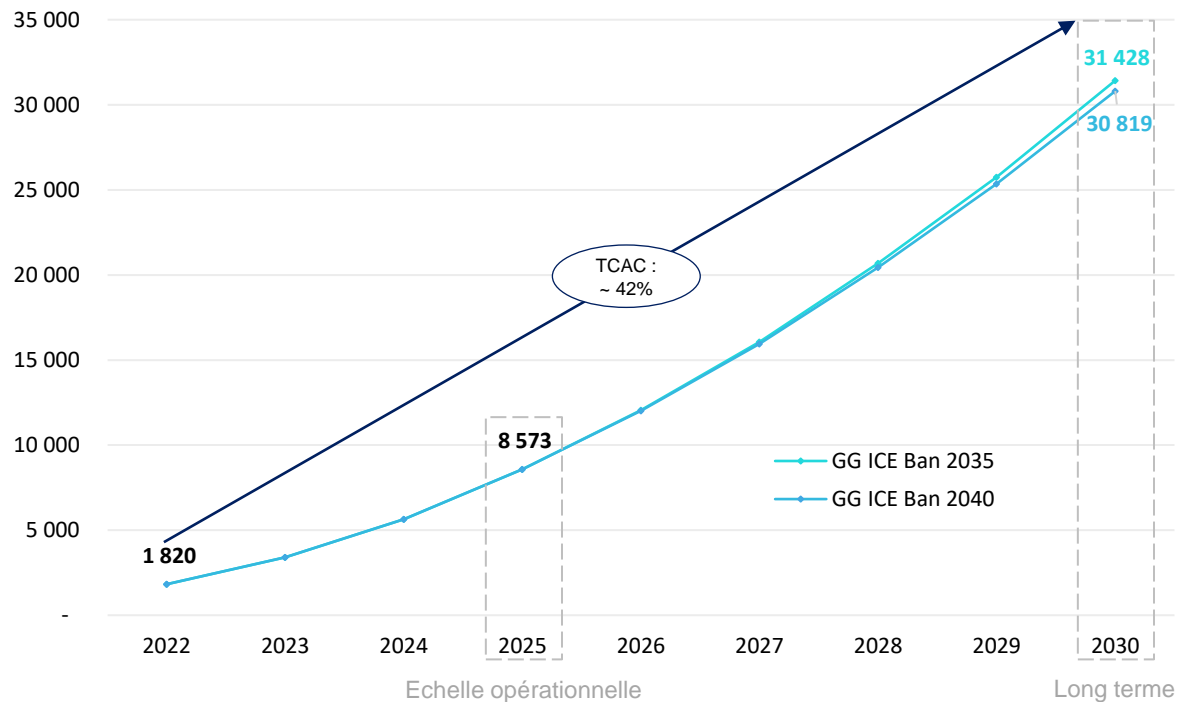
Evolution du nombre de points de recharge en Mayenne



L'année 2022 a vu un nombre important d'opérateurs privés développer leurs activités sur le département, multipliant près de 2 fois le nombre de points de charge accessibles au public.

Parc de VE estimé sur le département : de l'ordre de 31 k véhicules estimés à horizon 2030. Une multiplication considérable du parc en l'espace de 8 ans (x17 entre 2022 et 2030)

Estimation du parc de VE sur la **Mayenne**



L'estimation du parc de VE en Mayenne est de :

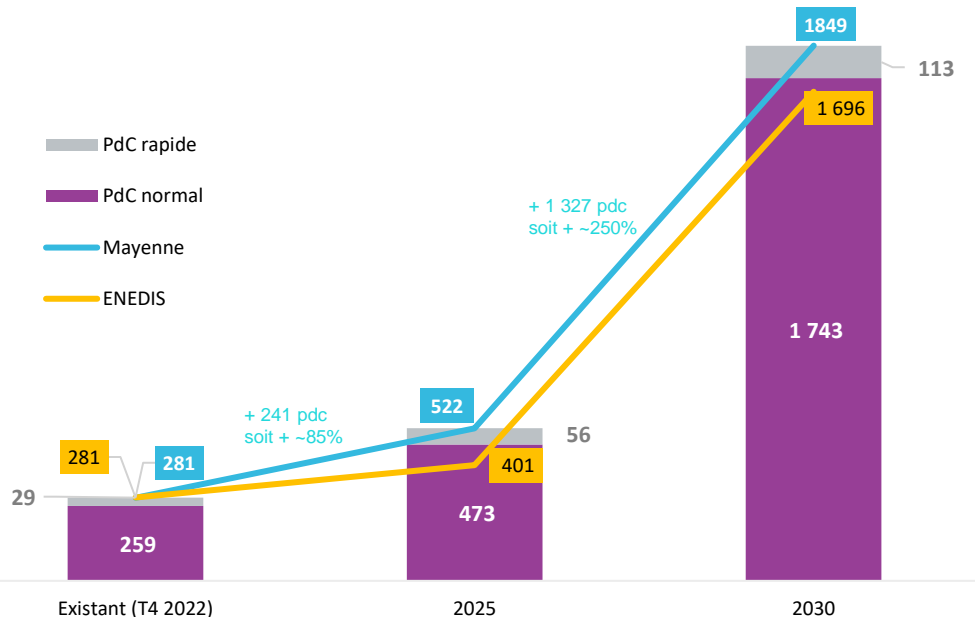
- ~ 8 600 en 2025
(4,5% du parc VP total)
- ~ 31 000 en 2030
(16% du parc VP total)

* Le calcul du taux de pénétration de VE du Département se base sur un parc stable d'env. 196k véhicules particuliers (données 2021).

Evolution du besoin en Points de charge accessibles au public en Mayenne : ~530 PdC en 2025 et ~1850 PdC en 2030

Opérateurs publics et privés

Evolution du besoin en PdC accessibles au public sur le Département (en #)



Points de charge normal :

En 2025 :
la moitié des besoins devrait être couverts par le privé grâce aux contraintes réglementaires (LOM).

En 2030 :
Env. 145 PdC supplémentaires devraient être créés par le privé pour répondre aux obligations réglementaires.

Points de charge rapide :

En 2025 :
Selon les hypothèses, sur le besoin en 55 PdC rapide, entre 11 (20%) et 16 (29%) serait couvert par les stations services.

En 2030 :
A horizon 2030, entre 32 (29%) et 43 (39%).

Les actions stratégiques à engager pour le TE53

Stimuler et coordonner l'offre privée en lançant un AIP (Appel à Initiative Privée) à l'échelle du territoire pour **délimiter l'investissement privé sur domaine public**

Action 1

Suivi des attributions de réfaction en coordination avec ENEDIS et consultation des opérateurs privés pour délimiter l'investissement privé sur domaine privée

Action 2

Action préalable

Dépôt du SDIRVE en Préfecture

Équipement territorial de base porté par TEM

Action 3

Renforcer la dynamique de l'électro-mobilité sur le territoire

Action 4



3. Lien avec les opérateurs privés

Objectifs

Acteurs publics :

- Phase pionnière achevée => relais aux opérateurs privés
- Définition des priorités d'aménagement en concertation et en fonction des besoins des territoire
- Objectif d'équité territoriale (éviter les zones blanches)
- Foncier disponible

Appel à initiative privée

Mise en concurrence des opérateurs privés pour l'occupation du domaine public en vue de l'installation et l'exploitation des IRVE

Partenariat gagnant / gagnant

Objectifs :

- Faciliter et stimuler l'offre privé
- Faire équiper l'ensemble du territoire
- Choisir la meilleure offre pour les mayennais

Opérateurs privés :

- Fonds d'investissement importants
- Objectif de rentabilité à long terme
- Recherche de foncier



Nécessité d'une bonne communication en amont avec les opérateurs privés

Mobilisation et communication avec les opérateurs privés :

- Manque de visibilité des projets privés : cohérence du SDIRVE et du maillage territorial
- Manque de connaissance des contraintes et des attentes des opérateurs privés pour réaliser un AIP auquel ils peuvent répondre

Ex :

- Durée de la convention d'occupation du domaine public ?

1ers retours : les 1ers AMI d'occupation du domaine public étaient trop courts pour être rentables (8 ans)

Souhaits des opérateurs : 15 ans : 5 ans déficit, 5 ans équilibre, 5 ans bénéfiques

- Identification du foncier :

1ers retours : les opérateurs souhaitent pouvoir faire des propositions

Solutions en cours

Contacts avec les opérateurs lors du salon des maires, aide des autres syndicats

Lien AVERE Ouest à creuser

Présentation du SDIRVE aux opérateurs privés : 2 dates en visio

=> Créer des opportunités d'échange